

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Projet de résolution CA20 09 0047 adopté en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)**

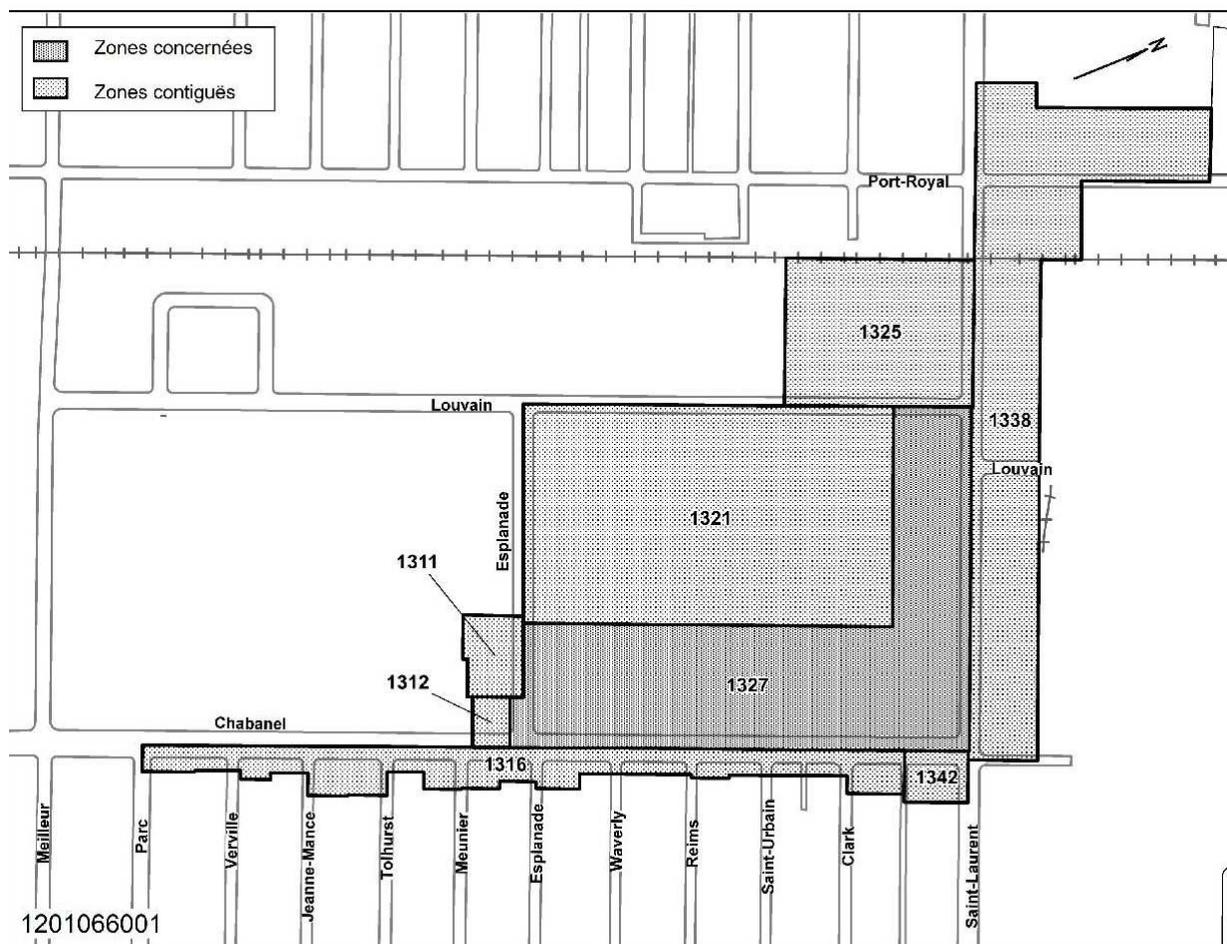
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA20 09 0047 visant à autoriser l'installation d'enseignes pour le bâtiment portant le numéro 1, rue Chabanel Ouest - Lot 1 998 747 du cadastre du Québec - Zone 1327 (dossier 1201066001);

**AVIS** est par les présentes donné :

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 10 février 2020 d'un projet de résolution portant le numéro CA20 09 0047, tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 27 février 2020 à compter de 19 heures, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

**QUE** la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 998 747 du cadastre du Québec et portant le numéro 1, rue Chabanel Ouest, l'autorisation d'installer deux enseignes temporaires annonçant la location de l'immeuble, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 439.1 (épaisseur minimale d'une enseigne) et 528 (superficie maximale d'une enseigne annonçant la location d'un immeuble) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

**QUE** le projet de résolution CA20 09 0047 vise la zone 1327, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



**QU'**au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet de résolution ne contient pas de disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**FAIT** à Montréal, le 19 février 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert